



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 22h30.

**Étaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

**Étaient absents** : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND.

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/B. DIRAND ; C. LOMBARD/N. PERROT ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/G. BRUCHON.

### **Attribution du marché public de restauration collective pour 2 périscolaires**

Depuis 2015, la société Estredia assure la restauration du périscolaire en utilisant la liaison froide. Par délibération du 14 septembre 2023, il a été précisé au Conseil Municipal que dans le but d'améliorer la qualité des repas tout en contrôlant les coûts, la municipalité a pris la décision de réfléchir à une solution « faite sur place », en privilégiant les circuits courts et les produits biologiques. Une consultation a été effectuée conformément au code de la commande publique, sous forme d'un marché négocié d'une durée de 4 ans, pour trouver une entreprise capable d'installer une cuisine avec ses équipements dans les locaux du périscolaire Viennet et de fournir le périscolaire Lavoisier en liaison chaude.

Après sélection lors de la CAO du 7 juin 2023, l'entreprise CEZAM a été retenue dans le cadre de la phase de négociation, pour proposer des solutions techniques et fournir des repas « faits maison ».

Lors de cette phase de négociation et dans le cadre de visites techniques concertées avec la commune sur site, des entreprises spécialisées en installation et matériel de cuisine professionnelle ont été consultées par CEZAM qui fera très prochainement le choix de l'entreprise retenue.

À l'issue de la négociation, il est proposé d'attribuer ce marché de restauration collective au candidat CEZAM, sur les bases suivantes :

- Prise en charge des investissements attachés au bâtiment par la commune :
  - o Travaux d'électricité et de plomberie : consultation à réaliser directement par la commune pour un montant évalué à 4 500 € TTC.
  - o Réfrigération du local de préparation et installation d'un lave-main en salle : évalué à 7 500 € TTC facturé directement à la commune par l'entreprise retenue.
  - o Forfait installation (Moe) : estimé à 2 000 € TTC.
- Prise en charge des investissements mobiliers par CEZAM pour un montant total estimé à 63 000 € TTC

Le prestataire CEZAM propose des repas au tarif unique de 3,90 € TTC par repas avec un supplément de 29 centimes TTC par repas pour les investissements, ce qui équivaut à 4,19 € TTC par repas.

L'objectif étant un démarrage de la prestation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les travaux devront être réalisés en juillet 2024 et la mise en place du matériel par CEZAM aura lieu courant août prochain.

La CAO du 21 mai a émis un avis favorable.

Sur la base de ces éléments, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise CEZAM aux conditions ci-dessus indiquées et à notifier la commande à l'entreprise CEZAM,
- Autorise la réalisation des investissements ci-dessus indiqués.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :  
27/05/2024

